



3^{ÈME} ESCAPADE DES GOURMANDS

Dimanche 15 septembre 2019

Départs de 10h30 à 13h

du BISTRO BEAULIEU - Riorges



Distinctions Guide Michelin



et Gault & Millau



Tarifs

Comprenant la promenade,
le repas et les boissons +
verre à dégustation offert

Adultes : 26 €

- 18 ans : 20 €

5 étapes sur un parcours de 10 km dans la campagne rigeoise (possibilité 8 km), accueillis par les bénévoles de l'Amicale du personnel de la Ville de Riorges et l'équipe du Bistro Beaulieu.

A chaque arrêt, dégustation d'un met préparé par Pierre Fulachier et Laurice Besson, accompagné d'un verre de vin sélectionné sur la Côte roannaise* et des pains de La Framboisine.



* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération
Possibilité de passer commande des vins après la dégustation

Bulletin d'inscription à déposer avec le règlement en mairie ou au restaurant

Nom :

Horaire souhaité : 10h30 10h55 11h20 11h45 12h10 12h35 13h00

Nombre de personnes : X 26 € + X 20 € = €

Règlement par chèque à l'ordre de AMICALE DU PERSONNEL VILLE DE RIORGES

HORAIRE DE DÉPART SOUHAITÉ

Départ en groupe de 30 personnes maximum, puis chacun pourra avancer à son rythme, le service sur les haltes se faisant en continu au fur et à mesure de vos arrivées.

Merci d'entourer le ou les horaires qui vous conviendraient le mieux, nous vous confirmerons par mail votre inscription précise (bien remplir le coupon en bas de page) :

10h30	10h55	11h20	
11h45	12h10	12h35	13h00

RÈGLEMENT DE LA PROMENADE

Cette promenade gastronomique est organisée par l'Amicale du personnel de la Ville de Riorges et le Bistro Beaulieu.

Elle consiste en une randonnée pédestre de 10km, comprenant un certain dénivelé et dont la durée estimée est d'environ 3h. Il est laissé à l'appréciation de chaque participant d'évaluer ses capacités physiques pour y participer, les organisateurs déclinant toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident médical.

Il est recommandé aux participants d'être chaussés de chaussures adaptées à la randonnée ou suffisamment confortables.

La participation se fait uniquement sur inscription payante dans la limite des places disponibles. Les inscriptions peuvent se faire à l'accueil de la mairie de Riorges aux heures d'ouverture (8h30-12h et 13h30-17h30, sauf vendredi 17h), au Bistro Beaulieu ou par correspondance en renvoyant le coupon ci-dessous (Amicale du personnel Ville de Riorges, 411 rue Pasteur, 42153 Riorges). Elles seront validées par ordre d'arrivée et sous réserve de l'encaissement du chèque de règlement (à l'ordre de : Amicale du personnel - Riorges).

Sauf cas d'intempéries exceptionnelles, la promenade aura lieu même en cas de pluie.

Si les organisateurs devaient, pour une raison ou une autre, annuler la manifestation, les inscriptions seront remboursées mais aucun dédommagement supplémentaire ne pourra être exigé.

En cas de non-participation d'une personne inscrite, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.

Mes coordonnées

Adresse :

Téléphone : Mail :@

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la promenade

Signature :